

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Lac-Sergent tenue le 21 février 2011, à 19h30 à la Base de Plein Air 4 Saisons.

1. OUVERTURE

Étaient présents :

Monsieur le maire	Denis Racine
Mesdames les conseillères	Johanne Tremblay-Côté et Hélène D. Michaud
Messieurs les conseillers	Grégoire Dubé et François Garon

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et M. Denis Racine, maire, annonce que la séance est ouverte.

Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 9 personnes.

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture**
 2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
 3. **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
 4. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2011**
 5. **Correspondance : Voir liste**
 6. **Trésorerie :**
 - 6.1 Rapport financier au 31 janvier 2011
 - 6.2 Approbation de la « Liste détaillée des chèques pour la période 1 – janvier 2011 »
 - 6.3 Présentation des « Comptes à payer - février 2011 »
 7. **Dépôt de documents**
 - 7.1 États des résultats au 31 janvier 2011
 8. **Avis de motion**
 - 8.1 Règlement fixant la rémunération des célébrants de mariage civil ou d'union civile et modifiant le règlement sur le traitement des élus municipaux no 106
 9. **Règlements**
 - 9.1 Règlement no 284 concernant l'implantation, la vidange, l'inspection et l'entretien des installations septiques
 10. **Résolutions**
 - 10.1 Plan projet de remplacement de lot / demande de lotissement numéro 2011-701 - approbation
 - 10.2 Octroi de contrat à la firme *PLANIA* pour la révision du plan d'urbanisme et de la réglementation municipale
 - 10.3 Balayage des rues asphaltées de la municipalité – invitation à soumissionner
 - 10.4 Augmentation du traitement des élus et employés municipaux au 1^{er} janvier 2011 (coût de la vie)
 - 10.5 Pacte rural 2011– modification à notre demande de subvention
 - 10.6 Aide financière dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013
 - 10.7 Entente relative à la fourniture du service de voirie d'hiver par la Ville de Lac Sergent pour le chemin du Tour-du-Lac Sud sur le territoire de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
 - 10.8 Demande de prolongation de délai en vue de l'adoption des règlements de concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf
 - 10.9 Service de consultation juridique 2011
 - 10.10 Politique de reconnaissance du mérite et du bénévolat – formation d'un jury
 - 10.11 Nomination des membres du CCU pour les sièges 2 et 4
 - 10.12 Motion de remerciements à la famille d'Oscar Côté – don d'un piano pour le Club Nautique de la Ville de Lac Sergent
- REPORTÉ**
- CORRECTION**
- REPORTÉ**

REPORTÉ	10.13	Motion de félicitations et de remerciement à l'Abbé Paul-André Leclerc pour son implication ministérielle au lac Sergent
AJOUT	10.14	Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – reddition de comptes 2010
	11.	Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles
	11.1	Prochaine édition du journal « Le Jaseur » - date limite de réception des articles
	11.2	Activités de la Fête Nationale / billets présentement en vente
	11.3	Réunion d'information les 19 et 22 février 2011 / compte rendu
	12.	Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour
	13.	Deuxième période de questions
	14.	Clôture de la séance
	15.	Levée de l'assemblée

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Denis Racine, maire, fait la lecture de l'ordre du jour.

11-02-017 **II EST PROPOSÉ** par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère **ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

<i>REPORTÉ</i>	9.1	<i>Règlement no 284 concernant l'implantation, la vidange, l'inspection et l'entretien des installations septiques</i>
<i>CORRECTION</i>	10.4	<i>Augmentation du traitement des élus au 1er janvier 2011 (coût de la vie)</i>
<i>REPORTÉ</i>	10.9	<i>Service de consultation juridique 2011</i>
<i>REPORTÉ</i>	10.13	<i>Motion de félicitations et de remerciement à l'Abbé Paul-André Leclerc pour son implication ministérielle au lac Sergent</i>
<i>AJOUT</i>	10.14	<i>Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – reddition de comptes 2010</i>

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2011

Séance ordinaire du 17 janvier 2011

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

11-02-018 **IL EST PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller **ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2011 soit adopté tel que présenté;

QUE Monsieur Denis Racine, maire, et la secrétaire-trésorière, soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

5. CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière fait lecture de la liste de correspondance du mois de février 2011 et la dépose.

6. TRÉSORERIE

6.1 RAPPORT FINANCIER AU 31 JANVIER 2011

À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture du rapport financier au 31 janvier 2011.

11-02-019

IL EST PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ledit rapport financier soit adopté tel que lu.

6.2 APPROBATION DE LA LISTE DÉTAILLÉE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE # 1 / JANVIER 2011

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie de la liste des chèques émis, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

La secrétaire-trésorière fait le dépôt de la liste détaillée des chèques pour la période 1 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant 73 623.62 \$.

11-02-020

IL EST PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ladite liste de chèques émis pour le mois de janvier 2011 soit adoptée tel que présentée.

6.3 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER – FÉVRIER 2011

À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture des comptes à payer pour le mois de février 2011.

11-02-021

IL EST PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes à payer au montant 7 292.10 \$ liste en annexe, soient acceptés tels que présentés par la secrétaire-trésorière et qu'un certificat de disponibilité de crédit soit émis par la secrétaire-trésorière.

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

7.1 État des résultats au 31 janvier 2011

La secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport budgétaire au 31 janvier 2011 et une copie est remise aux membres du Conseil.

8. AVIS DE MOTION

8.1 Règlement fixant la rémunération des célébrants de mariage civil ou d'union civile et modifiant le règlement sur le traitement des élus municipaux no 106

Avis de motion est par les présentes donné par moi, Grégoire Dubé, conseiller, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance ordinaire du Conseil de Ville, un projet de règlement sera soumis, lequel aura pour objet :

De fixer la rémunération des célébrants de mariage civil ou d'union civile et de modifier le règlement sur les traitement des élus municipaux no 106.

Les principales modifications concernant l'adoption de ce règlement se résume ainsi :

1. Fixer la rémunération des célébrants de mariage civil ou d'union civile :

La rémunération du célébrant lors d'un mariage civil ou d'une union civile est fixée à 70% du droit exigible pour la cérémonie.

Quant aux honoraires supplémentaires pour la célébration d'une cérémonie à l'extérieur du territoire de la Ville de Lac Sergent, ceux-ci seront versés entièrement au célébrant sous forme d'allocation de déplacement.

Donné à Lac-Sergent, ce 21^{ème} jour de février 2011

9. RÈGLEMENTS

REPORTÉ

9.1 Règlement no 284 concernant l'implantation, la vidange, l'inspection et l'entretien des installations septiques

10. RÉSOLUTIONS

10.1 Plan projet de remplacement de lot / demande de lotissement numéro 2011-701 – approbation

CONSIDÉRANT le plan-projet de lotissement préparé par madame Élizabeth Génois, arpenteur-géomètre, reçu au service de l'Urbanisme le 24 janvier 2011 pour le remplacement de lot 3 515 755, propriété de la Succession Rita Thibault dont monsieur Gilles Rochette agissant à titre de liquidateur de ladite propriété;

ATTENDU QUE cette opération cadastrale est considérée comme une correction n'entraînant aucune augmentation du nombre de lots existants;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

11-02-022

QUE le Conseil approuve le plan-projet de lotissement du lot 3 515 755, tel que présenté au plan de madame Élizabeth Génois, arpenteur-géomètre, minute 7672 et que l'Inspecteur soit autorisé à émettre le permis de lotissement requis.

10.2 Octroi de contrat à la firme *PLANIA* pour la révision du plan d'urbanisme et de la réglementation municipale

ATTENDU QUE l'article 59.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme oblige la Ville de Lac Sergent à modifier son plan d'urbanisme afin de le rendre conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) et aux dispositions de son document complémentaire, dans les vingt-quatre (24) mois suivant la date d'entrée en vigueur de la version révisée du SADR;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite telle que stipulée à l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE les firmes suivantes nous ont fait parvenir une soumission conforme au devis préalablement établi par la Ville de Lac-Sergent ;

ATTENDU QUE le comité d'évaluation a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE le comité a accordé un pointage suffisant à la firme PLANIA et la MRC de Portneuf, les rendant éligible à l'ouverture des enveloppes de prix qui eu lieu le 11 février 2011 et qui s'établit comme suit :

	PLANIA	MRC de Portneuf
<i>Révision du plan d'urbanisme et</i>		
<i>de la réglementation</i>	30 000,00 \$	31 988,30 \$
TPS	1 500,00 \$	1 599,42 \$
TVQ	2 677,50 \$	2 854,96 \$
TOTAL:	34 177,50 \$	36 442,67 \$

ATTENDU la recommandation du comité d'évaluation d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire s'étant qualifiée lors de l'analyse des soumissions;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

11-02-023

QUE le contrat de la révision du plan et de la réglementation d'urbanisme soit octroyé à **PLANIA** au montant de \$ 30 000 plus les taxes applicables ;

QUE les dépenses prévues dans cette résolution soit chargé au poste budgétaire 269-0411 – Urbanisme – Services professionnels.

10.3 Balayage des rues asphaltées de la municipalité – invitation à soumissionner

CONSIDÉRANT QUE le balayage des rues de la municipalité a lieu à chaque printemps afin d'éliminer le sable accumulé durant la période hivernale ;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent peut demander des soumissions par voie d'invitation écrite telle que stipulée à l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes* ;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

11-02-024

QUE le Conseil de Ville autorise l'inspecteur municipal à demander des soumissions par voie d'invitation écrite pour le balayage de rues asphaltées pour l'année 2011 auprès des entrepreneurs suivants :

- Les Entreprises Tréma, 955, Galilée, Québec, G1P 4G4;
- Pavage Rolland Fortier inc., 825, rue Fernand-Dufour, Vanier, Québec, G1M 3B2;
- Les Revêtements Scell-Tech, 1655, boul. Saint-Joseph, Québec;

ET QUE la date d'échéance pour la réception des soumissions soit le 9 mars 2011, 16h00 au bureau de la municipalité.

10.4 Augmentation du traitement des élus au 1^{er} janvier 2011 (coût de la vie)

ATTENDU QUE le règlement #106 relatif au traitement des élus municipaux prévoit que l'indexation des salaires peut être établie par résolution du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

11-02-025

ET QUE l'augmentation de taux de 1.6% soit appliqué à la rémunération des membres du conseil municipal à compter du 1^{er} janvier 2011.

10.5 Pacte rural 2011– modification à notre demande de subvention

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet d'améliorations locatives pour l'aménagement d'une salle de conseil à la Base de Plein Air 4 Saisons déposée auprès du Centre local de développement de Portneuf dans le cadre du pacte rural 2011 n'est pas considéré comme travaux admissibles à la subvention;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par M. Grégoire Dubé, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

11-02-026

D'APPORTER une correction à notre demande initiale dans le cadre du pacte rural 2011 par la modification suivante;

QUE le montant total de l'enveloppe réservée pour la Ville de Lac-Sergent, soit 13 700 \$, soit attribué pour la réalisation des projets suivants: (1) installation de deux unités murales de chauffage au Centre Communautaire et (2) acquisition d'immobilisations (équipements de loisirs) dans le cadre du camp de jour et la reconstruction des quais au Club Nautique.

10.6 Aide financière dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013*;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

11-02-027

QUE la Ville de Lac-Sergent s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville de Lac-Sergent s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investisseurs réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013,

QUE la Ville de Lac-Sergent approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire,

QUE la Ville de Lac-Sergent s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 112\$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme,

QUE la Ville de Lac-Sergent s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

10.7 Entente relative à la fourniture du service de voirie d'hiver par la Ville de Lac Sergent pour le chemin du Tour-du-Lac Sud sur le territoire de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

ATTENDU QUE les municipalités de Lac-Sergent et de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes pour conclure une entente relative à l'entretien des chemins d'hiver;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

11-02-028

QUE Monsieur Denis Racine, maire et la secrétaire-trésorière soient par la présente résolution, autorisés à signer l'entente intervenue à ce jour avec la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ET QUE cette entente soit annexée au présent procès-verbal comme si elle était tout au long récitée.

10.8 Demande de prolongation de délai en vue de l'adoption des règlements de concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Portneuf est entré en vigueur le 9 mars 2009, suite à la signification d'un avis à cet effet par la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Madame Nathalie Normandeau;

CONSIDÉRANT que l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme détermine que la municipalité doit adopter tout règlement de concordance qui est nécessaire pour tenir compte de la révision du schéma dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé;

CONSIDÉRANT que la municipalité a décidé de profiter de cette occasion pour procéder à un vaste exercice visant à revoir la planification d'ensemble de son territoire et à refondre en profondeur sa réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le délai de deux ans prévu à l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme s'avère nettement insuffisant pour réaliser ce mandat et qu'il y a lieu, dans les circonstances, de requérir un nouveau délai au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT que l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au ministre de prolonger le délai imparti par la loi, suite à une demande faite par la municipalité et qu'il y a lieu de requérir un délai de deux ans additionnel;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

11-02-029

QUE le conseil de la Ville de Lac Sergent demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de prolonger jusqu'au 9 mars 2013 le délai imparti par la loi pour l'adoption de tout règlement de concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Portneuf.

Retiré

10.9 Service de consultation juridique 2011

10.10 Politique de reconnaissance du mérite et du bénévolat – formation d'un jury

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lac Sergent entend assurer le suivi de la Politique de reconnaissance du mérite et du bénévolat;

11-02-030

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

DE nommer les personnes ci-après mentionnées jury pour l'attribution des médailles du mérite et du bénévolat :

- Marie Tremblay, présidente
- Alain Rouleau, membre;
- Louise Cimon, membre

10.11 Nomination des membres du CCU pour les sièges 2 et 4

CONSIDÉRANT QUE l'article 10 du Règlement # 211 stipule que les sièges pairs deviennent vacants en décembre des années paires et les sièges impairs deviennent vacants en décembre des années impaires ;

CONSIDÉRANT QUE les sièges 2 et 4 sont à être reconduits par le Conseil;

11-02-031

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les personnes suivantes occupant respectivement les sièges #2 et #4 soient reconduites membres du CCU et ce, pour une période de deux ans.

Siège #2 Raynald Parent
Siège #4 Jean-Marc Robitaille

10.12 Motion de remerciements à la famille d'Oscar Côté – don d'un piano pour le Club Nautique de la Ville de Lac Sergent

ATTENDU QUE le Club Nautique fait partie de notre patrimoine sergentois et c'est par souci de le préserver et de le mettre en valeur que des améliorations continues y sont apportées, grâce à la générosité des gens du milieu par leur implication à l'Association nautique et le camp de jour;

ATTENDU QUE la famille d'Oscar Côté a fait don d'un piano pour le Club Nautique de la Ville de Lac Sergent;

11-02-032

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. Grégoire Dubé, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les membres du Conseil remercient chaleureusement la famille d'Oscar Côté pour leur implication à la vie active des loisirs offerts par le Club Nautique sous la forme d'un don d'un piano.

REPORTÉ

10.13 Motion de félicitations et de remerciement à l'Abbé Paul-André Leclerc pour son implication ministérielle au lac Sergent

AJOUT

10.14 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – reddition de comptes 2010

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 14 876\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2010;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QUE la firme (vérificateur externe) comptable Bédard Guilbault inc., présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée.

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

11-02-033

QUE la Ville de Lac Sergent informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAARM).

11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES

11.1 Prochaine édition du journal « Le Jaseur » - date limite de réception des articles

Monsieur le maire avise les personnes concernées que la date de tombée pour la réception des articles à paraître dans la prochaine édition du journal « Le Jaseur » sera le 21 mars 2011.

11.2 Activités de la Fête Nationale / billets présentement en vente

Monsieur le maire avise les citoyens que, dans le cadre de la Fête Nationale, une activité aura lieu au Club Nautique le 25 juin prochain. Pour plus de détails concernant cet événement ou pour réservation et achat de billets (20\$/personne), veuillez contacter Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère au 418-875-0565.

11.3 Réunion d'information les 19 et 22 février 2011 / compte rendu

Monsieur le maire invite les citoyens à la réunion d'information concernant le réseau collecteur d'égout qui aura lieu le 22 février 2011 à l'Hôtel Plaza de Québec à 19h30.

12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR

13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont posées et répondues.

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Denis Racine, maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

11-02-034

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 21h35.

Certificats de crédits

Je, soussignée, Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____ (date)

Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière

Denis Racine
Maire

Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière